



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
du Canada

[www.scoutsmm.qc.ca](http://www.scoutsmm.qc.ca)

**DISTRICT  
MONTRÉAL  
MÉTROPOLITAIN**

**FONDATION OU RÉOUVERTURE  
D'UN GROUPE OU D'UNE UNITÉ  
OU MUTATION MÉTHODOLOGIQUE**



**GUIDE**

**Août 2015**

## DÉFINITIONS

### ➔ Groupe ou unité en fondation

Groupe ou unité n'ayant jamais existé aux Scouts du Montréal métropolitain ou fermé depuis plus de trois ans.

### ➔ Groupe ou unité en réouverture

Groupe ou unité fermé depuis trois ans ou moins.

### ➔ Unité en mutation

Unité qui effectue un changement méthodologique.

## DÉMARCHES À SUIVRE POUR LA FONDATION OU LA RÉOUVERTURE D'UN GROUPE

### Étape 1    **Avis de l'intention**

La ou les personnes intéressées contactent le commissaire scout adjoint au développement et aux groupes du district des Scouts du Montréal métropolitain pour le rencontrer et lui exposer leurs intentions.

### Étape 2    **Faisabilité du projet**

Le commissaire scout adjoint au développement et aux groupes rencontre les initiateurs du projet avec le commissaire de regroupement pour s'assurer de la faisabilité du projet et d'une mise en œuvre harmonieuse pour le regroupement : Potentiel adultes, potentiel jeunes, branches, locaux etc.

Un avis de fondation est complété par le commissaire scout adjoint au développement et aux groupes.

Ce dernier avise, par correspondance, le ou les commissaires des branches concernées afin de s'assurer d'un soutien méthodologique, si nécessaire, au cours du processus de fondation ou de réouverture.

## DÉMARCHES À SUIVRE POUR LA FONDATION OU LA RÉOUVERTURE D'UN GROUPE (suite)



### **Étape 3**      **Recrutement des adultes**

Les initiateurs du projet, en collaboration avec la personne mandatée par le district, soit le commissaire de regroupement, voient au recrutement des jeunes et des adultes pour la formation des unités et éventuellement du comité de gestion.

- Pour chaque unité, 2 adultes au minimum.
- Pour chaque unité, 10 jeunes au minimum.

Mise en marche des démarches d'adhésion.

### **Étape 4**      **Modalités de fonctionnement**

Les initiateurs du projet, en collaboration avec les animateurs et les gestionnaires, sous la supervision du mandataire, soit le commissaire de regroupement, élaborent les modalités de fonctionnement du groupe.

### **Étape 5**      **Analyse des besoins du groupe**

Le commissaire de regroupement, mandaté par le district, en collaboration avec les initiateurs du projet et un représentant des équipes méthodologiques effectuent une analyse des besoins du groupe. Si nécessaire, du support peut être apporté au groupe. Stage, accompagnement, formation, parrainage, équipe méthodologique, etc. De cette analyse découle un programme annuel et trimestriel.

### **Étape 6**      **Recrutement des jeunes et début des réunions**

Quand les équipes d'animation et les unités sont formées, les réunions peuvent débuter à la condition que les normes des Scouts du Montréal métropolitain soient respectées (vérification des antécédents judiciaires, engagement vis-à-vis le code d'éthique, les programmes annuel et trimestriel des unités sont en place, etc.).

### **Étape 7**      **Formulaires**

Le chef de groupe, en collaboration avec la personne mandatée par le district, le commissaire de regroupement, complète le recensement via le SISC et le fait parvenir au district des Scouts du Montréal métropolitain.

## DÉMARCHES À SUIVRE POUR LA FONDATION OU LA RÉOUVERTURE D'UN GROUPE (suite)



### **Étape 8**      **Reconnaissance temporaire**

Le district des Scouts du Montréal métropolitain, après réception et vérification du recensement et des formulaires de fondation / réouverture, émet la reconnaissance temporaire, sous la recommandation du commissaire de regroupement.

### **Étape 9**      **Reconnaissance officielle**

Le district des Scouts du Montréal métropolitain émet la reconnaissance officielle si le commissaire de regroupement en fait la recommandation, et ce, un an après la fondation ou la réouverture.



# DÉMARCHES À SUIVRE POUR LA FONDATION, LA RÉOUVERTURE OU LA MUTATION MÉTHODOLOGIQUE D'UNE UNITÉ



## **ÉTAPE 1    Consultation au sein du groupe**

Un chef de groupe qui aurait l'intention de procéder à la fondation, à la réouverture ou à la mutation méthodologique d'une unité doit, en premier lieu et sans exception, faire une consultation générale dans son groupe.

## **ÉTAPE 2    Avis au commissaire scout adjoint au développement et aux groupes**

Le chef de groupe contacte le commissaire scout adjoint au développement et aux groupes et lui fait part de son intention de fonder, de rouvrir ou de procéder à une mutation méthodologique d'une unité déjà existante.

## **ÉTAPE 3    Rencontre avec le commissaire de regroupement**

À la demande du commissaire scout adjoint au développement et aux groupes, le commissaire de regroupement rencontre le chef de groupe pour s'assurer que l'ouverture d'une nouvelle unité est justifiée et est en harmonie avec le regroupement.

Un avis de fondation est complété par le commissaire scout adjoint au développement et aux groupes.

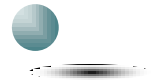
Ce dernier avise, par correspondance, le commissaire de la branche concernée afin de nous assurer d'un soutien méthodologique, si nécessaire, au cours du processus de fondation, de réouverture ou de mutation.

## **ÉTAPE 4    Recrutement des adultes**

Le chef de groupe voit au recrutement des animateurs (minimum 2) et des jeunes (minimum 10).

Mise en marche des démarches d'adhésion, s'il y a lieu.

# DÉMARCHES À SUIVRE POUR LA FONDATION, LA RÉOUVERTURE OU LA MUTATION MÉTHODOLOGIQUE D'UNE UNITÉ



## **ÉTAPE 5**    **Analyse des besoins de l'unité**

Le chef de groupe en collaboration avec le commissaire de regroupement et un représentant de l'équipe méthodologique effectuent une analyse des besoins. Si nécessaire, du support peut être apporté à l'unité. Stage, accompagnement, formation, parrainage, équipe méthodologique, etc.

De cette analyse découle un programme annuel et trimestriel.

## **ÉTAPE 6**    **Recrutement des jeunes et début des réunions**

Quand l'équipe d'animation et l'unité sont formées et que les normes des Scouts du Montréal métropolitain sont respectées, les réunions peuvent commencer (vérification des antécédents judiciaires, engagement vis-à-vis le code d'éthique, le programme annuel et trimestriel sont en place, etc.).

## **ÉTAPE 7**    **Recensement**

Le chef de groupe complète le recensement avec les animateurs via le SISC.

## **ÉTAPE 8**    **Reconnaissance temporaire**

Le district des Scouts du Montréal métropolitain, après réception et vérification des recensements et du formulaire de fondation / réouverture / mutation méthodologique, émet la reconnaissance temporaire sous la recommandation du commissaire de regroupement.

## **Étape 9**    **Reconnaissance officielle**

Le district des Scouts du Montréal métropolitain émet la reconnaissance officielle si le commissaire de regroupement en fait la recommandation, et ce, un an après la fondation, la réouverture ou la mutation méthodologique de l'unité.

## NOTES ET CRITÈRES IMPORTANTS CONCERNANT UNE UNITÉ COÉDUCATIVE

### ÉQUIPE D'ANIMATION

- Idéal de parité femmes/hommes, quant au nombre.
- Dans le cas d'une fusion d'unités homogènes déjà existantes, les animateurs doivent adhérer au projet, suite à une consultation.

### PARENTS

- Dans le cas d'une fusion d'unités homogènes déjà existantes, les parents doivent adhérer au projet, suite à une consultation.

### JEUNES

- Adhésion des jeunes au projet suite à une consultation, dans les cas où il y aurait une fusion d'unités déjà existantes.
- Idéal de parité filles/garçons, quant au nombre.
- Choix par les jeunes et les animateurs pour la composition de leurs équipes, soit : toutes mixtes, toutes homogènes ou d'une partie d'équipes mixtes et l'autre partie d'équipes homogènes.

N.B. Au programme des aventuriers, il est convenu que les patrouilles soient homogènes.

### IDENTIFICATION DE L'UNITÉ

**Les Scouts du Montréal métropolitain sont heureux de t'aider à trouver le groupe d'âge de même que l'outil méthodologique qui t'intéressent.**

Consulte la brochure : Le scoutisme, Un mouvement de choix, en cliquant sur le lien suivant [Le scoutisme un mouvement de choix](#)

---

**LE MASCULIN EST UTILISÉ DANS CE DOCUMENT UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE ET IL DÉSIGNE AUSSI BIEN LE FÉMININ.**

p:\groupes\formulaire\fondation\_reouverture\_dissolution\guide 2015-fondation\_reouverture\_mutation\_groupe\_unite.doc